

Inscriptions au Collège Saint-Michel

Par M. Jadot



Dans notre n° 62 de juin 07, nous avons demandé à Marc Bourdoux (ads 73) directeur du Collège Saint-Michel, de nous expliquer le «décret inscriptions», ce qu'il a fait de bonne grâce.

Les inscriptions se sont déroulées conformément à ce décret, le vendredi 30 novembre dernier.

Passant devant le Collège Saint-Michel, deux jours avant soit le 27 novembre, vers neuf heures du soir, quel ne fut pas notre étonnement de voir que certains s'y préparaient déjà : pensant qu'une telle assiduité et qu'un tel courage méritaient qu'on s'en souvienne, nous vous proposons quelques photographies prises devant le 24 Boulevard Saint-Michel, dont certaines nuitamment.

Renseignements pris, un décret de la communauté française impose un nombre maximal de 24 élèves par classe en 1^{er}. Le Collège Saint-Michel ouvrira douze classes de 24 élèves en 1^{er} humanités en septembre 2008, ce qui donne 288 places disponibles. Le 289^e candidat élève est enregistré sur la liste d'attente. Celle-ci est très longue, nous dit-on.

Comme il est prévu par le régime transitoire de deux ans, des places étaient réservées prioritairement :

- 1) aux enfants des membres du personnel (2 ou 3 /288);
- 2) aux enfants ayant déjà un frère ou une soeur en humanités dans l'école;
- 3) aux élèves de la section primaire du Collège et
- 4) aux élèves issus d'une école des alentours n'ayant pas d'établissement secondaire accolé. Pour Saint-Michel, il s'agit de ND des Grâces au Chant d'Oiseau.

Ces places « prioritaires » étant au nombre de 220 environ, les parents désirant inscrire au Collège un enfant ne rentrant pas dans l'une de ces 4 catégories ont été invités à faire la file pour inscrire leur enfant pour l'une des 68 places disponibles.

Comme il est dit, ce régime est transitoire : dans deux ans, le régime prioritaire disparaîtra pour les catégories 3) et 4), donc aussi pour les élèves issus de la section primaire du Collège Saint-Michel ! Quel en sera l'impact sur la longueur de la file ?

